

une part plus grande des affaires; la diminution du volume des primes est due à la contraction persistante des taux. Les répercussions de cette situation sur le revenu moyen provenant des primes, par compagnie au cours de la période, sont illustrées par les chiffres qui suivent; le taux moyen par \$100 d'assurance est aussi indiqué.

Année	Compagnies	Primes	Moyenne	Prime
		totales	des primes	moyenne
		souscrites	par com-	par \$100
	nomb.	\$	panie	d'assurance
			\$	\$
1920.....	152	50,527,937	332,419	1-05
1930.....	238	52,646,520	221,204	0-80
1935.....	242	40,884,876	168,945	0-70
1940.....	277	41,922,312	151,344	0-60

L'abaissement de la moyenne des taux n'a pas eu pour résultat de réduire les profits de l'assurance; au contraire, ces profits, depuis dix ans, restent appréciables malgré la contraction des taux, en raison d'une proportion de pertes exceptionnellement favorable et malgré la proportion croissante de dépenses ordinairement inséparables de la diminution du montant moyen des primes. La tendance des profits de l'assurance et des proportions de pertes pour la période de dix ans est la suivante:—

Année	Taux	Proportion	Année	Taux	Proportion
	des profits			de l'assurance	
	p.c.	p.c.		p.c.	p.c.
1931.....	—2-45	59-47	1936.....	15-84	34-99
1932.....	—5-73	64-10	1937.....	14-99	34-88
1933.....	5-43	52-09	1938.....	10-07	40-91
1934.....	15-41	40-92	1939.....	12-57	38-40
1935.....	15-61	36-25	1940.....	13-72	36-84

Tandis que l'assurance-feu diminue, l'assurance-automobile et l'assurance-responsabilité augmente sans cesse, et en 1940 ces deux dernières réunies dépassent pour la première fois l'assurance-feu. Leur augmentation ces dernières années est peut-être l'indice du sens croissant chez le public de la nécessité de se prémunir contre des dangers jusque-là négligés. D'autre part, ils peuvent indiquer aussi que les complications de la vie et des affaires créent des dangers qui n'existaient pas autrefois. Les compagnies d'assurance-feu, dont la plupart vendent aussi les deux autres assurances mentionnées, menacées par un revenu déclinant, se sont efforcées de populariser la protection contre des dangers moindres en recourant à des avenants étendant leurs polices d'assurance-feu à la protection contre les chutes d'avions, la grêle, les explosions, les émeutes, les fuites d'arrosoirs, les tornades et les dommages résultant de collisions entre véhicules ou à tout autre risque semblable en plus de la protection contre l'incendie; comme les primes pour cette protection additionnelle ne sont probablement pas, dans l'ensemble, très élevées, l'effet de l'introduction des avenants a sans doute été d'augmenter la demande de protection complète.

Les chiffres suivants indiquent la tendance du volume des primes d'assurance-automobile et d'assurance-responsabilité par rapport aux primes d'assurance-feu à certains intervalles au cours des vingt dernières années; l'effet des années de prospérité et de dépression sur l'assurance-automobile et sur l'assurance-responsabilité peut être discerné.